

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197 RELATIF AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Ferme-Neuve ;

ATTENDU que ledit règlement numéro 197 est entré en vigueur le 12 mars 2024 ;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 juillet 2025;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 14 juillet 2025;

ATTENDU que le règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 197-1 et s'intitule «*Règlement numéro 197-1 modifiant le règlement 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve*»

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AU CHAPITRE 2

3.1 L'article 17 est abrogé

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

4.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et
greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197 RELATIF
AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

| Étapes | Date | Résolution # |
|-----------------------|------------|--------------|
| Avis de présentation | 2025-07-14 | |
| Avis de motion | 2025-07-14 | |
| Adoption du règlement | 2025-08-11 | 2025-08-257 |
| Avis public | 2025-08-12 | |